



Un courant fort

Sainte-Croix

Avis public

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix a adopté à sa séance ordinaire du 3 juin 2025 le règlement numéro 742-2025 intitulé « **Règlement d'emprunt d'un montant de 953 000 \$ concernant le réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier (Phase II)** ». L'original de ce règlement est déposé à mon bureau, ainsi qu'aux archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 4 août 2025.

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 4 août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4 août 2025.

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier